

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 27 juin 2011

5 Groupement d'Intérêt Public « service de médiation creilloise nocturne » - conseil d'administration - désignation des membres

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT,
M. MACHU
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA

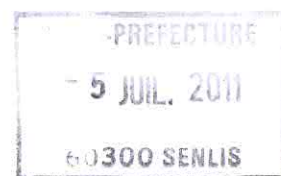
Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : M. SEGUIN
Pouvoir à : M. NACHITE

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



39
39
34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

Par délibération n°2 en date du 13 décembre 2010, le conseil municipal a validé la création d'un service de correspondants de nuit sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public appelé « service de médiation creilloise nocturne ». Lors de l'assemblée constitutive du 2 mai 2011, les membres fondateurs du Groupement d'Intérêt Public ont validé à l'unanimité les statuts et le règlement intérieur de celui-ci. Dans son article 12, et en application de l'article L.311-10-1 du code du travail, les statuts prévoient que le Groupement d'Intérêt Public est administré par un conseil d'administration composé de ses membres constitutifs.

Le nombre de voix par administrateur est attribué, conformément à la répartition des droits statutaires. A ce titre, l'assemblée constitutive a doté la ville de Creil de quatre voix au conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public. Chaque administrateur désignera les membres qui le représenteront dans les différentes assemblées du groupement du d'Intérêt Public.

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISE-PICARDIE

maintenant !

Il vous est proposé de désigner quatre personnes qui seront membres du conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public « service de médiation creilloise nocturne ».

Les candidats proposés sont :

- Pour la liste « Creil l'audacieuse, rassemblement des forces de gauche »
 - M. VILLEMAIN
 - Mme CARLIER
 - Mme M'BAYE-DIAO
 - M. CABARET

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,

Vu l'adoption à la majorité en date du 2 mai 2011 de l'article 12 « administration du Groupement d'Intérêt Public » des statuts du Groupement d'Intérêt Public, par les membres de l'assemblée constitutive,

Entendu le rapport de présentation :

■ Vote ordinaire :

Mmes KEZZOUL, MAUPIN, FEVRIER et MM TAHI, BELMHAND ne prennent pas part au vote :

Votants : 28

Pour : 24

Contre : 2

Abstention : 2

■ Décide à la majorité :

Article unique : de désigner :

- M. VILLEMAIN
- Mme CARLIER
- Mme M'BAYE-DIAO
- M. CABARET

membres du conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public « service de médiation creilloise nocturne ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 JUIL. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.07.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISE-PICARDIE